

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
07 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2025

DATE D’AFFICHAGE
09 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	09
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUILLET** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient également présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSANT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DEBOISSY, DELIENCOURT, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. LEGO, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET Mme DEBOISSY à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

M. Ousmane N'DIAYE

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, ROIX, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE

Décision n° DCM-2025-045 – Fixation du montant de la redevance due pour occupation du domaine public par les commerçants ambulants alimentaires - (foodtrucks) pour un évènement

Évènement : Fête de la musique le 21 juin 2025

Lieu : Parking de la Mairie

Montant de la redevance : 50 €/jour

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250707-D-25-07-CR-AR
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

MARCHÉS PUBLICS

Décision n° DCM 2025-029 : Marché M2017/04 relatif à l'exploitation maintenance chauffage, ECS, ventilation des installations techniques des bâtiments – Avenant 07

Objet de l'avenant : Modifications du périmètre du marché d'origine correspondant aux évolutions diverses telles que l'ajout de nouvelles installations techniques du bâtiment dit « La Rotonde », le retrait du Groupe Scolaire des Cerfs-Volants du marché d'exploitation.

Titulaire : Entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS, sise 2 bis rue d'Alembert à LE PETIT QUEVILLY (76140).

Incidence financière : 0.07% par rapport au montant du marché initial.

Décision n° DCM 2025-030 : Marché M2024-02-01 - Aménagement des voies dans le cadre du NPNRU Route des Lacs – Chaussée de Léry Nord - Lot n° 01 - VRD – Avenant 03

Objet de l'avenant : Ajout de prix nouveaux à la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Titulaire : Entreprise VIAFRANCE NORMANDIE, sise Parc d'Activités de la Fringale à VAL DE REUIL (27100).

Incidence financière : 5.71% par rapport au montant du marché initial.

Décision n° DCM 2025-031 : Marché de maîtrise d'œuvre n°M2020 - Aménagement des espaces publics paysagers - Jardin des animaux fantastiques – Avenant 05

Objet de l'avenant : Ajout de prix nouveaux à la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Titulaire : Entreprise ALEP PAYSAGES, sise La Glaneuse - Avenue Philippe de GIRARD à CADENETODS (84160).

Incidence financière : 5.49 % par rapport au montant du marché initial.

Décision n° DCM 2025-034 – Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq dans le cadre du Marché Aménagement des espaces publics paysagers (AEPP) - Lot 01 – VRD et Fontainerie - Attribution

Objet du marché : Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq.

Titulaire : SAS EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE, sise à PETIT COURONNE (76650).

Montant du marché : 1 400 000.00 € HT soit 1 680 000.00 € TTC.

Décision n° DCM 2025-035 – Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq dans le cadre du Marché Aménagement des espaces publics paysagers (AEPP) - Lot 02 – Espaces Verts - Attribution

Objet du marché : Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq.

Titulaire : Entreprise PINSON PAYSAGE NORMANDIE sise route des Lacs, voie des Coutures à VAL-DE-REUIL (27100).

Montant du marché : 286 514.85 € HT soit 343 817.82 € TTC.

Décision n° DCM 2025-036 – Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq dans le cadre du Marché Aménagement des espaces publics paysagers (AEPP) - Lot 03 – Construction - Attribution

Objet du marché : Réalisation des travaux d'aménagement du balcon urbain et de la place du Pas du Coq.

Titulaire : Entreprise CSDA sise, 5, rue du Galardon, à LES ANDELYS (27700).

Montant du marché : 111 650.00 € HT soit 133 980.00 € TTC.

ACCEPTATION D'INDEMNITÉS D'ASSURANCE

Décision n° DCM 2025-028 : Acceptation d'une indemnisation versée par l'assureur de la commune suite à un accident de véhicule communal

Acceptation de l'indemnisation proposée par la compagnie d'assurance LA SMACL Assurances dans le cadre du sinistre automobile du 20 mars 2024.

Montant total du préjudice hors franchise évalué par la SMACL Assurances : 1 021.24 € TTC

Franchise : 100 €

Montant acceptée après déduction de la franchise : 921.23 €

CONCESSION FUNERAIRE

Décision n°DCM-2025-027 : Annule et remplace la décision n°DCM-2025-012 en date du 1^{er} avril 2025 - Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 42.

Décision n°DCM-2025-040 : Renouvellement de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 5.

Décision n°DCM-2025-041 : Délivrance de la concession dans le cimetière communal, Rang W Emplacement 831.

ACTIONS EN JUSTICE

Décision n°DM-2025-017 - Portant remboursement de frais engagés par un usager suite à un dommage causé par un défaut d'entretien de la voirie – Voie Lactée.

Acceptation du remboursement de frais engagés par un usager pour la réparation de son fauteuil roulant endommagé suite à un accident causé par un défaut de voirie en février 2025.

Montant du remboursement : 53.89 € TTC

Décision n°DCM-2025-026 - Portant désignation d'un avocat – requête en contestation de la décision d'exclusion définitive du 27 janvier 2025, d'exploiter un commerce ambulant sur le territoire de Val-de-Reuil par Monsieur Rachid ZEGHOUBI.

Désignation de la SELARL HUON SARFATI, cabinet d'avocats, 33, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse, devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n° 2501749 déposée par Monsieur Rachid ZEGHOUBI.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Décision n°DCM-2025-042 - Portant versement de la cotisation annuelle au Club Villes et Territoires cyclables au titre de l'année 2025.

Renouvellement de l'adhésion au Club Villes et Territoires cyclables au titre de l'année 2025, dans le cadre de la tacite reconduction prévue par la délibération initiale de 2022.

Montant du remboursement : 310.53 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision n° DCM-2025-006 - Demande de subvention auprès de l'État – Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2025

Sollicitation dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2025, d'une aide financière auprès de l'État pour l'achat d'équipement à destination de la police municipale (9 gilets pare-balles).

Coût total prévisionnel de l'opération : 19 184.67 € HT

Montant de la subvention sollicitée auprès de l'État : 7 710.00 €

Décision n° DCM-2025-038 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure (CAF) – Fonctionnement 2025 - Action « lieu ressources parentalité intégrant un espace 1 000 premiers jours »

Sollicitation dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024/2025, à l'appel à projets lancé par la Caisse d'allocations familiales de l'Eure intitulé « Lieu Ressources Parentalité intégrant une espace 1 000 premiers jours.

Coût total prévisionnel de l'opération : 20 163.00 €.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la CAF : 8 000.00 €,

Décision n° DCM-2025-044 : Abroge et remplace la décision n°DCM-2025-032 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) – Investissement 2025 - « Plan 5000 Équipements – génération 2024 ».

Sollicitation auprès de l'Agence Nationale du Sport, le cadre du « Plan 5000 Équipements – Génération 2024 », d'une aide financière pour la rénovation de la piscine municipale Alice Milliat.

Coût total prévisionnel de l'opération : 590 626.71€ HT

Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport : 118 125.34 €.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET